

CTL du 19 mars 2012

Ponts naturels, horaires d'ouverture, budget, conditions de vie au travail, ...

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Si vous le voulez bien nous débuterons notre déclaration liminaire par une date : **le 3 avril 2008. C'est la création de la DGFIP**, qui rappelons-le est la figure de proue de la Révision Générale des Politiques Publiques.

Dans quelques jours nous allons souhaité, comme pourrait le dire le lapin d'Alice au Pays des Merveilles « **un joyeux non anniversaire** ».

A ce titre, les organisations syndicales nationales ont demandé l'inscription d'un bilan contradictoire de la fusion DGI/DGCP pour le prochain Comité Technique de Réseau qui se tiendra le 26 mars.

Les personnels de la DGFIP ont déjà fait un premier bilan de cette contre-fusion lors de la journée de grève nationale à la DGFIP le 2 février. Dans l'unité syndicale la plus large, nous demandons l'ouverture de négociations sur la plateforme unitaire pour :



- **Stopper immédiatement les suppressions d'emplois**
- **Renforcer toutes les missions de la DGFIP**
- **Améliorer rapidement et concrètement les conditions de vie au travail**
- **Revaloriser les rémunérations**

Sans attendre l'arrivée du Printemps, des rapports bourgeonnent de toute part. Si on s'attarde quelque peu sur celui de la Cour des Comptes sur « les relations de l'administration fiscale avec les particuliers et entreprises », le bilan est accablant. Les dysfonctionnements qui apparaissent sont dénoncés depuis longtemps par les organisations syndicales. En ne voulant jamais mettre en débat le niveau d'emplois nécessaire à l'accomplissement des missions pleines et entières, mais en s'arc-boutant sur une politique rétrograde et dogmatique du non remplacement de deux départs à la retraite sur trois, on ne peut arriver qu'à ce constat de décrépitude.

Le pire dans l'histoire est que ce cher M MIGAUD (fondateur de la Loi Organique relative aux Lois de Finances) met en avant la Charte Marianne dans les services de la DGFIP. A ce stade, il est nécessaire de vous rafraichir la mémoire. Vous avez toujours considéré cette charte comme un non sujet alors que nous voulions l'aborder dans des précédents CTPD. **Force est de constater que ce même rapport pointe l'accueil téléphonique comme point névralgique pour les missions d'accueil. Nous vous renvoyons alors aux débats antérieurs lors de la mise en place des SIP.**

Toujours sur l'accueil, les documents qui ont été remis pour une prochaine réunion, ne font apparaître aucune ambiguïté sur l'accroissement du nombre de visiteurs dans les SIP. La seule réponse actuelle de la Direction est les suppressions d'emplois. Nous vous laisserons expliquer cette logique, mais elle est le reflet encore une fois de l'œuvre de Lewis Carroll : **un monde de l'absurde qui reflète une logique implacable.**

Encore une fois c'est dans un contexte des plus hostile que nous allons débattre. Malgré la période électorale qui incite certains au retrait ou à la réserve, nous le redisons ici, la CGT ne

Toulouse, le 19 mars 2012

Syndicat CGT Finances Publiques
Section de Haute Garonne
Centre Régional des Finances Publiques
Place Occitane
31039 Toulouse cedex
<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>
cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr



**Pas de printemps
pour le racisme !**



s'empêchera pas de porter les revendications des salariés du public comme du privé, des privés d'emplois, des retraités. Lors du meeting du 31 janvier, la CGT a continué de porter les revendications en matière de retraites. Aujourd'hui s'ouvre la semaine pour un printemps de l'industrie et de l'emploi industriel. Malgré cet agenda dense, à l'occasion de la journée internationale contre le racisme, la CGT n'oublie pas ses valeurs fondamentales d'humanité en organisant ce mercredi à Montreuil un meeting contre le racisme en partenariat avec SOS Racisme.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour aborder le deuxième comité technique depuis sa nouvelle configuration. **Au vu du dialogue social au sein de la DRFIP de Haute-Garonne**, il est utile de vous rappeler quelques points essentiels des attributions et fonctionnements du Comité Technique Local (CTL).

Tout d'abord, nous vous confirmons que le CTL est compétent sur l'organisation des services (cf. article 34 du décret 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques). D'autre part, si aujourd'hui nous voyons rajouter le point sur l'organisation du service BIL ce n'est ni plus ni moins qu'une obligation de le voir mis en débat en CTL. Néanmoins nous ne pouvons que dénoncer sa mise en application avant tout avis du CTL.

Toujours sur le dialogue social, nous vous demandons que nous fixions les horaires du CTL d'aujourd'hui. Pour nous il n'est pas question d'aborder les divers points à l'ordre du jour au pas de charge, mais de prendre le temps nécessaire du dialogue. Nous ne jouerons pas une nouvelle fois au lapin d'Alice au Pays des Merveilles « Je suis en retard, je suis en retard ». De même vous avez devant vous des femmes et des hommes, qui se sont engagés dans le rôle de représentants des personnels, mais qui ont aussi une vie personnelle et professionnelle.



Si vous entendez un temps soit peu ces motifs, **vous comprendrez notre rejet de tels ordres du jour à n'en plus finir**. Comment instaurer un dialogue de qualité alors que vous avez laissé entendre, lorsque vous avez reçu les organisations syndicales du département le 28 février, que vous ne vouliez pas vous éterniser lors du CTL sur les différents points à l'ordre du jour.

Pour en revenir au bilan de la mise en place de la DGFIP, un des points noirs est la dégradation constante **des conditions de vie au travail**. A la lecture de la propagande ministérielle, Bercy se préoccupe, à juste titre, de la qualité de vie au travail. Elle en ferait même une priorité.

Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS), Espaces De Dialogue (EDD), sont autant d'outils qui ne doivent pas rester au fond du placard mais bien mis en application avec les moyens de répondre aux conclusions révélées.

Rappelons que le département de la Haute-Garonne avait été préfigurateur pour la mise en place des TBVS. A part une réunion de présentation en septembre 2010, plus rien depuis. Nous espérons que ce n'est pas là une suite qui sera de mise une nouvelle fois.

Les documents remis aux représentants des personnels sont aussi des plus minimalistes. Il aura fallu une recherche sur différents sites internet pour se procurer les différentes circulaires ou brochures concernant notamment les TBVS et EDD.

A ce titre, nous vous engageons à lire un rapport mis en ligne sur Ulysse national « Bien-être et efficacité au travail ». Nous reprendrons là un extrait : « **En une génération, on est passé d'un collectif de travail physiquement réuni à une communauté d'individus connectés mais isolés et éloignés les uns des autres** ». Nous attirons aussi votre attention sur le management mis en avant dans ce rapport. Il est urgent de déployer des formations à cet égard. Comme l'a souligné la CGT lors du dernier comité de suivi national du plan d'action sur les conditions de vie au travail, **il est impératif de parler de l'encadrement dans toutes ses dimensions : son rôle, ses propres conditions de vie au travail et celles des équipes qu'il anime**.



Nous ne vous demandons pas de partir dans un débat philosophique mais de bien prendre en compte l'impact des restructurations, des espaces de travail, des emplois. **En quelques mots il est essentiel de remettre l'Humain au cœur des préoccupations, que ce soit l'humain en tant que personnel de la DGFIP, mais aussi usager ou partenaire**.

L'actualité sociale tragique à la Poste ou à l'Inspection du Travail doit nous rappeler à une vigilance accrue et sortir de cette politique dévastatrice qui renvoie l'homme en simple ressource.

De même **il faudra avoir une attention particulière aux acteurs de prévention** : assistante de prévention (ex ACO), services des ressources humaines (en particulier le pôle social), ... Toutes ces personnes sont amenées à être chaque jour un peu plus sollicitées sur des problématiques pesantes et qui ne laissent pas indifférents. Nous vous renvoyons à l'ouvrage de Marie PEZE « Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés ».

Concernant les DUERP, ceux-ci ont mis en évidence de façon appuyée les risques psycho-sociaux dus notamment aux suppressions répétées d'emplois. Mais là aucune réponse !



L'inscription à l'ordre du jour d'un même CTL du budget et des conditions de travail n'est que pure provocation !

Le budget 2012 n'est qu'à l'image des plans d'austérité qui se développent en Europe et ailleurs.

En 2009, l'exécution budgétaire est de **16 330 031,14 €**, en 2010 elle est de **14 992 009,00 €**, et pour seulement **11 071 340,90 €** en 2011. Le prévisionnel de 2012 est de **8 939 654,00 €**. Tout est dit, non seulement la

Direction s'attache, telle le bras armé du gouvernement, à supprimer méthodiquement des emplois sur la règle du non remplacement de deux départs à la retraite sur deux, mais en plus elle joue au boucher avec les crédits budgétaires.

Vous tenterez sûrement de minimiser l'impact par la création de la DISI où un volet budgétaire est transféré. Mais, permettez nous d'ores et déjà de dénoncer, en plus du tour de passe-passe d'un emploi au nom de TAGERFIP 2012, l'absence de communication des divers protocoles entre la DGFIP 31 et la DISI Sud-Ouest. Il aura fallu que nous nous les procurions sur Ulysse 31. On peut parler, sans jeu de mots de comptoir, d'une véritable Odyssée pour arriver à avoir un tant soit peu les éléments nécessaires au débat.

En revanche, rien sur la prise en charge des travaux de la Place occitane pour l'ESI de Toulouse. Qui paie ?

Au regard de quelques chiffres ci-dessous, on peut parler non seulement d'austérité budgétaire mais aussi d'un qualificatif qui vous est cher : « attrition » :

- Fournitures de bureau : - 50,00 %
- Frais de déplacement : - 22,65 %
- Matériels logistiques : - 30,00 % ...

Le budget prévisionnel 2012 ne répond pas à des points importants de l'année 2012 : chauffage à Rangueil, restauration collective à Muret et au Mirail, ...

Nous demandons de voir chaque ligne dans son détail lorsque nous aborderons la question du budget.

De plus, comme nous l'avions déjà demandé l'année dernière, **nous demandons d'avoir un réel droit de regard sur la réserve de 2% l'année dernière qui s'élevait à 219.323,00 €**. Les éléments fournis dans les documents préparatoires à ce CTL sont des plus circonspects.

La nouvelle réserve pour 2012, à hauteur de 5% (446.983,00 €) n'est qu'une autre façon déguisée d'alléger un peu plus le budget.

La question des horaires d'ouverture est symptomatique des conditions de vie au travail. Les collègues demandent légitimement de pouvoir bénéficier d'une pause méridienne afin de pouvoir se restaurer dans les meilleures conditions. La santé des personnels passe aussi par là.

Mais dans le cadre d'une harmonisation des horaires d'ouverture des structures regroupant des SIP et SIE, nous vous signalons, si besoin est, que **les sites de Rangueil et Balma vont se retrouver les seuls du département avec des horaires décalés entre SIP et SIE**. Il faudra revoir ces horaires là aussi.

Si la plupart des collègues attendent avec impatience la désignation **des ponts naturels**, c'est que ces jours là ils ne seront pas au travail. Non pas qu'ils soient devenus « fainnants » comme pourrait le dire Nicolas SARKOZY lorsqu'il brocarde les demandeurs d'emplois en les jetant à la vindicte populaire, mais les collègues ont besoin de « s'échapper » physiquement et moralement de temps en temps du travail.



Sur la notation, le bilan est des plus succinct. La réforme en cours est des plus nébuleuse mais cela n'empêche pas de donner des notes de « promesse » pour l'année suivante sans savoir ce qu'il en sera. De

même, il nous semble que les règles de cette année n'ont pas été très claires tant pour les notateurs que les notés concernant les agents situés à l'échelon terminal des catégories A, B ou C.



Sur le CDIF de Toulouse Rangueil, là encore c'est un carton rouge que nous délivrons. Malgré, l'audience des personnels, la rencontre des organisations syndicales du département, vous restez comme un certain premier Ministre « droit dans vos bottes ». **Nous vous redemandons à nouveau le retrait pur et simple de ce projet de réorganisation.**

Comme la CGT l'a indiqué lors du dernier groupe de travail national, **la CGT demande le maintien de tous les CDIF existants.**

Enfin, venons-en aux **questions diverses** qui méritent qu'on s'arrête un temps soit peu.

Il faudra aborder très rapidement la question de **l'arrivée des collègues du Centre des Finances Publiques de Muret SPL**. Ils nous ont fait part récemment de leurs diverses inquiétudes. De même y a-t-il eu une quelconque réflexion sur la prise en charge de la nouvelle taxe d'urbanisme mise en place cette année. Quid de l'application informatique pour gérer cette taxe ?

Concernant la réforme des chambres juridictionnelles, il faut ouvrir un **espace de négociation sur les PIAA**.

Les organigrammes fonctionnels continuent d'être déployés sans qu'aucune information soit délivrée aux organisations syndicales. Cela est fait en catimini par les chefs de service qui ont du mal à s'y retrouver et aucune information n'est donnée aux collègues concernés. Nous vous demandons la communication des premiers organigrammes établis ainsi qu'un point d'étape sur son déploiement.

Après l'instauration de CHORUS pour la dépense Etat, c'est au tour du déploiement de **Chorus comptable**. Là encore, comptiez-vous établir un point d'étape ou bien, comme d'habitude, minimiser l'impact sur les services et la qualité comptable qui est battue en brèche.

Par le décret 2011-1872, relatif à l'emprunt des établissements public de santé, en tant que DRFIP, **vous devez émettre votre avis suite à toute demande d'autorisation d'emprunt de la part du Directeur général de l'agence régionale de santé**. Pourrez-vous suivre les délais de réponse d'une semaine impartie, quelle sera votre politique en matière d'emprunt pour ces établissements ?

Enfin, qu'en est-il du calendrier précis pour la rencontre des collègues **des sites de Muret et du Mirail pour la restauration collective** ? Autant vous nous avez informés pour le Mirail, mais il n'en est rien pour le site de Muret.

Cette liminaire vous aura sans doute parue bien longue, mais elle est le reflet d'une actualité toujours chargée à la DGFIP. Nous vous demandons encore une fois de revoir le calendrier du « dialogue social ». **Ce n'est pas en passant en force sur les réorganisations ou en jouant l'omerta sur d'autres que vous y gagnerez, bien au contraire.**

Nous terminerons par cette citation de Lewis Carroll « **Ne soyez pas si pressée de croire tout ce qu'on vous raconte** ».



Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

SECTION : <input type="checkbox"/> Actif <input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> Retraité Je souhaite m'abonner à : <input type="checkbox"/> la Nouvelle Vie Ouvrière Facultatif > Pour les agents A et A+ Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire. La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.	NOM : Prénom : Date de naissance : .. / .. / Catégorie : Grade : Echelon : Filière fiscale <input type="checkbox"/> Filière publique <input type="checkbox"/> Adresse administrative : Adresse pour l'envoi de la presse : <input type="checkbox"/> Adresse administrative <input type="checkbox"/> Adresse personnelle (préciser) : Tél. : Mel : Date : .. / .. / Signature :
RESERVE À LA SECTION Saisie CoGITiel par la section le: .. / .. / Date de réception au bureau national, le: .. / .. /	